



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FAMILLE

ACTUALITES

Mardi 28 novembre
De 14h00 à 16h00

Raluca LOLEV

Avocat associée
Cabinet Arpege Famille

Et

Clotilde TORCHY

Avocat
Cabinet Arpege Famille

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants auront abordé les principales actualités en droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille (jurisprudences, actualités législatives ou réglementaires, etc.) intervenues entre juin 2022 et novembre 2023.

Ces actualités seront abordées par thèmes, afin de simplifier le propos. Leur application pratique, dans notre quotidien d'Avocats (réflexes à avoir, points d'alerte, exemples, etc.) sera appréhendée.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

- Divorce
- Liquidation de régime matrimonial
- Enfants
- Successions
- Droit international privé
- Procédure

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)